

Lettre des Services de L'État



PRÉFET DE
SAÔNE-ET-LOIRE



71

N°5 - Novembre 2018

SOMMAIRE

Rencontres de la sécurité en
Saône-et-Loire

Page 1-2

Le préfet de région Bourgogne-
Franche-Comté en Saône-et-
Loire

Page 3

Les Journées européennes du
patrimoine

Page 4

La police nationale lutte contre le
trafic de stupéfiants

Page 5

La Garantie jeunes

Page 6

Service civique

Page 7 - 8

Une sécheresse exceptionnelle
en 2018

Page 9 - 10

Lancement de l'Opération Fin
d'année 2018

Page 11

Habiter mieux

Page 12

La gendarmerie de Louhans a
ouvert ses portes au public

Page 13

1

Sécurité intérieure

Rencontres de la sécurité en Saône-et-Loire



En Saône-et-Loire et dans toute la France, les rencontres de la sécurité se sont déroulées du 10 au 13 octobre 2018. Ces journées sont l'occasion de rencontrer les acteurs de la sécurité : des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des militaires, des personnels de la sécurité civile, des représentants de la sécurité routière et des préfectures.

Cet échange permet à celles et ceux qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent l'ordre public, sécurisent les routes, portent secours et assistance en cas d'accident. De nombreuses actions ont été organisées dans le département : interventions dans les établissements scolaires sur les violences scolaires, le harcèlement, les stupéfiants, les nouvelles technologies, sensibilisation auprès des seniors sur les cambriolages, escroqueries...

Cette année, les démonstrations se sont tenues sur l'Esplanade Lamartine à Mâcon le samedi 13 octobre devant un public nombreux qui a pu profiter du programme élaboré par les services. Activités proposées : évolution du bateau polyvalent des sapeurs-pompiers sur la Saône, démonstration de recherche de produits stupéfiants par la brigade cynophile de police, présentation des techniques d'identification criminelle de la gendarmerie, démonstrations de gestes de premiers secours, sensibilisation sur les risques routiers, présentation de la garde nationale...

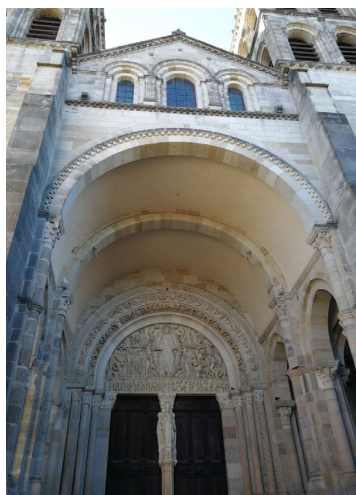


Le préfet de région Bourgogne-Franche-Comté en Saône-et-Loire

Dans le cadre de ses déplacements dans chaque département de la région Bourgogne-Franche-Comté, Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de Côte-d'Or, s'est rendu en Saône-et-Loire le lundi 17 septembre 2018.



Le préfet a assisté à une présentation du projet de convention "Coeur de ville" à la sous-préfecture d'Autun.



Il a ensuite visité le musée Rolin et la cathédrale d'Autun.



Après un déjeuner avec le préfet de département, les parlementaires et le président du Conseil départemental, il a visité l'entreprise UBITRANSPORT à Mâcon créée en 2012. Celle-ci propose des logiciels qui permettent de gérer des titres de transport, de faire remonter les statistiques d'utilisation des lignes ou d'informer les usagers sur leur temps d'attente. En avril 2018, UBITRANSPORT a fait partie des 100 entreprises en Europe lauréates du prix Red Herring, consacrant les plus belles innovations des start-up.



Enfin, il a rencontré les responsables de l'association Le Pont (qui a pour vocation de participer à la réinsertion sociale et professionnelle de toute personne touchée par la marginalisation ou l'exclusion) et a pu découvrir les nouveaux locaux du centre.

Les journées européennes du patrimoine sont, chaque année, une belle occasion de découvrir le patrimoine qui nous entoure.

Cette année, pour la neuvième fois, l'hôtel de la préfecture de Saône-et-Loire, situé à Mâcon, a ouvert ses portes au public le samedi 15 septembre. Des visites guidées gratuites ont été organisées afin de présenter l'histoire et l'architecture de la préfecture et de découvrir ses salons, ses peintures et son mobilier. Plus de 170 visiteurs sont venus et ont apprécié les salons.



La police nationale lutte contre le trafic de stupéfiants

Quand le flair policier s'allie au flair canin, les trafiquants tombent

La lutte contre le trafic de stupéfiants est une des priorités de la police nationale. Ce fléau, source d'une économie souterraine engendrant crimes et délits, a également un impact non négligeable sur la santé publique.

Les services de voie publique et d'investigation de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Saône-et-Loire s'emploient au quotidien à combattre les trafics de stupéfiants sur les quatre circonscriptions de sécurité publique du département que sont Mâcon, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines et le Creusot. Chaque année, plusieurs trafics de stupéfiants sont démantelés après des enquêtes souvent extrêmement longues pour les policiers.

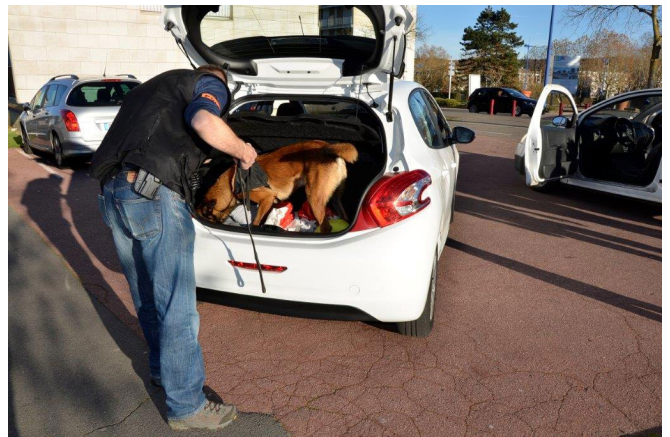
Afin de renforcer le travail des policiers en la matière, la Direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire s'est dotée, en novembre 2017, d'une nouvelle unité : l'unité cynophile départementale de stupéfiants (UCDS).

L'unité est composée de deux policiers (un maître-chien et un assistant technique) et d'un chien spécialisé dans la recherche de produits stupéfiants et de billets de banque. La formation du maître-chien se fait au centre national de formation des unités cynophiles de Cannes-Ecluses (77) durant trois mois. A l'issue, le maître-chien peut prendre en compte son compagnon à quatre pattes lui aussi spécialement formé pendant plusieurs mois dans un centre régional de formation des unités cynophiles. Son chien LOL, berger malinois aujourd'hui âgé de trois ans, a très vite fait preuve de ses compétences dans la recherche des différentes drogues et des billets de banque.

Après une courte période de familiarisation entre l'animal et son maître, l'unité cynophile spécialisée dans la recherche de produits stupéfiants devient opérationnelle. Afin de maintenir l'animal à son meilleur niveau, des entraînements sont organisés quotidiennement, tant techniques que physiques. La recherche de produits stupéfiants et de billets de banque est en effet extrêmement fatigante pour le chien qui la vit cependant comme un jeu.

L'unité a vocation à intervenir lors de perquisitions mais également au cours d'opérations de contrôles routiers, de débits de boissons ou encore d'établissements scolaires sur réquisition du Procureur de la République.

En bientôt un an d'existence, l'UCDS a ainsi participé à 32 opérations de voie publique et 66 perquisitions. Cette unité, à vocation départementale, est intervenue sur les quatre circonscriptions de sécurité publique de la DDSP 71. Elle a également été mise à disposition du commissariat de Bourg-en-Bresse et de la gendarmerie à plusieurs reprises. Grâce au flair de LOL, plus de 14 000 euros en numéraires, 210 grammes de cocaïne, 1745 grammes d'héroïne, 4013 grammes de résine de cannabis et 672 grammes d'herbe de cannabis ont été découverts et saisis par les services d'investigation de la DDSP 71 depuis la création de l'UCDS.



La présence au sein de ses services d'un chien spécialisé dans la recherche de produits stupéfiants est un atout considérable pour une Direction départementale de sécurité publique. La rapidité des recherches effectuées par le chien fait gagner un temps précieux aux enquêteurs tenus par les délais de garde à vue.

Le démantèlement d'un vaste trafic de stupéfiants le 9 octobre 2018 sur la commune de Torcy illustre l'efficacité des chiens spécialisés dans la recherche de produits stupéfiants et billets de banques. Ainsi pour cette opération de très grande ampleur, trois chiens spécialisés avaient été mobilisés et ont permis de découvrir et saisir lors des perquisitions, 15 kilos d'héroïne, plusieurs centaines de grammes de cocaïne et de résine de cannabis et plusieurs milliers d'euros.

La Garantie jeunes

Dès le lancement de la Garantie jeunes en 2015 à titre expérimental, les missions locales de Saône-et-Loire se sont portées volontaires pour s'engager dans la mise en place de ce nouveau dispositif au service de l'insertion des jeunes.

L'idée principale de la Garantie jeunes est de proposer à des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi un contrat d'engagement leur permettant de construire leur projet professionnel par une ou des mises en situation de travail dès que possible à partir de leur intégration dans ce dispositif, sur la base d'un volontariat contractualisé sur une période de 12 mois avec la Mission Locale.

Pendant une durée maximale d'un an, le jeune peut bénéficier d'une allocation sous réserve de faire preuve de son engagement dans les différentes démarches liées à son projet professionnel. Il bénéficie pour cela d'un accompagnement spécifique de la part d'un conseiller référent.

Cet accompagnement dédié permet de prendre en compte et surmonter différents « freins à l'emploi » comme le manque de mobilité, des difficultés en matière d'hébergement, de santé, de démarches administratives. La Garantie jeunes est composée de droits mais également de devoirs pour les jeunes. Lorsque les jeunes ne respectent pas leurs engagements, ils en sont exclus.

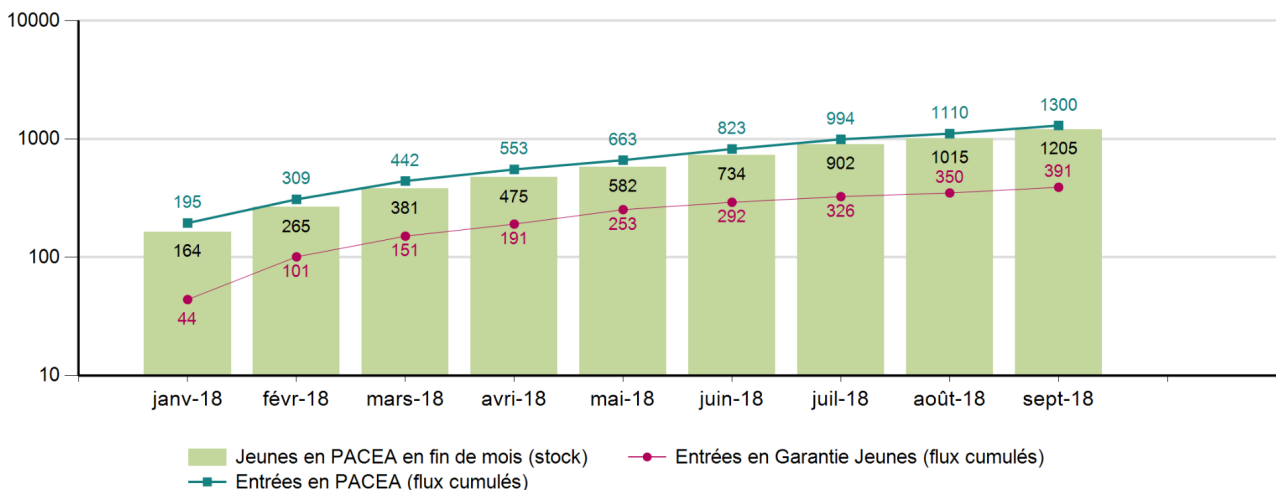
Devant le succès de ce nouveau dispositif, le gouvernement l'a d'abord étendu à toutes les missions locales et, depuis 2017, il l'a inséré comme une étape d'un parcours d'accompagnement global qui s'inscrit dans la durée : le Parcours d'Accompagnement Contractualisé à l'Emploi et à l'Autonomie (P.A.C.E.A).

Avec le lancement du Plan « Pauvreté-Précarité » annoncé par le président de la République, les capacités d'accueil de ces dispositifs vont être renforcées.

De ce fait, le PACEA va pouvoir prendre toute sa place et tout son sens en constituant, pour les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans emploi, un accompagnement sur mesure dont la finalité est non seulement l'accès à l'emploi, mais aussi l'autonomie.



Entrées cumulées



Service civique



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Le service civique s'inscrit dans un objectif de développement des politiques de jeunesse innovantes en favorisant notamment l'insertion des jeunes dans la cité à travers leur engagement. Il a vocation à faire émerger une génération de personnes engagées, souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans si porteurs de handicap) sans condition de diplôme ou de qualification.

Au 15 octobre 2018, la Saône-et-Loire comptabilise 277 jeunes en mission de service civique (en augmentation par rapport à l'année précédente). Mais il reste actuellement une quarantaine de missions à pourvoir à l'échelle du département dans tous les domaines.

Les jeunes peuvent consulter le site internet du service civique (www.service-civique.gouv.fr) et effectuer une recherche en fonction de leurs critères et centres d'intérêt à l'échelle de la Saône-et-Loire. Les domaines représentés sont la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, le développement international, l'aide humanitaire et l'intervention d'urgence.

Le secteur rural peine à recruter des jeunes en mission de service civique principalement pour des questions liées à la mobilité des jeunes, certains territoires étant encore trop peu desservis par le réseau de transports en commun.

La Bresse est un exemple concret de ces territoires ruraux où les jeunes pourraient potentiellement être intéressés par une mission de service civique mais n'envisagent pas de se déplacer en dehors de Louhans. Ainsi une mission d'ambassadeur de la forêt et du bocage à l'écomusée de la Bresse est toujours à pourvoir après 4 mois de recherche.

De plus en plus de collectivités territoriales mettent en place le dispositif et accueillent des jeunes en service civique mettant ainsi en avant les atouts et la richesse de la jeunesse du territoire.

Enfin, en Saône-et-Loire et pour permettre un maillage et un dynamisme local, il a été décidé d'imaginer selon les domaines une « mission type » d'intérêt général.

Par exemple dans le sport, et plus spécifiquement dans le football et le handball, une mission de "prévention des incivilités et des violences dans le domaine du sport" mobilise 24 clubs et 27 jeunes en service civique dans tout le département (de Mâcon à Blanzay en passant par Saint-Léger-sur-Dheune, Epervans et Toulon-Etang-Luzy).



Service civique

Exemples de missions à pourvoir sur le département :

Environnement :

- « Ambassadeur des économies d'énergie dans la Communauté de Communes du Clunisois »,
- « Développement des espaces verts de l'éco-quartier "Les Ecorces" et suivi des chemins de randonnée » à Tramayes,
- « Ambassadeur rénovation habitat : communiquer sur l'opération de Programme d'Intérêt Général à destination des propriétaires occupants du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois ».

Culture et Loisirs :

- « Favoriser les échanges en lien avec les services de la médiathèque et accompagner les usagers dans l'utilisation des nouveaux outils numériques » à la mairie de Saint-Désert,
- « Inciter et faciliter la vie sociale et les échanges intergénérationnels » à la mairie de Chaudenay,
- « Favoriser l'accès à la culture des jeunes des quartiers d'Autun » au sein de l'association Légion VIII.

Solidarité :

- « Lutte contre l'isolement des personnes séniors » au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montceau-les-Mines,
- « Développer l'activité de l'épicerie sociale en épicerie solidaire » au sein de l'association "Économie-Solidarité-Partage" de Tournus,
- « Animation en direction des résidents de la Résidence Autonomie Epinoches Cerisaie » (mission du CCAS de Mâcon),
- « Ambassadeur du Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) et du numérique en Charolais Brionnais » au PIMMS du canton de Chauffailles,
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de l'épicerie sociale » (mission portée par le CCAS de Montceau-les-Mines).

Toutes les associations de Loi 1901, les collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), bailleurs sociaux, etc. peuvent obtenir un agrément et créer des missions de service civique pour les jeunes du territoire.



www.service-civique.gouv.fr

Sur Twitter : @ServiceCivique

Sur Facebook : @servicecivique

Une sécheresse exceptionnelle en 2018

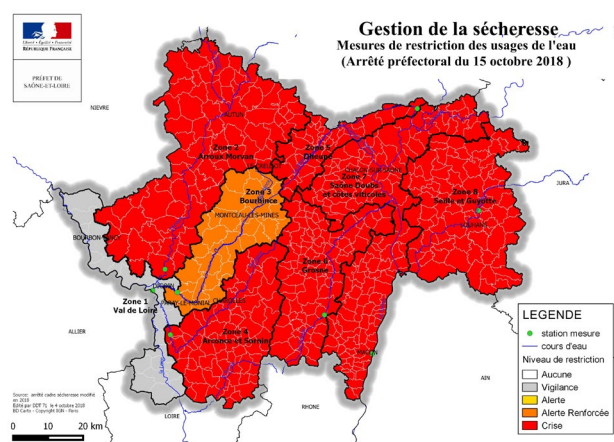
La sécheresse sévère qui s'est progressivement installée dans le département à partir de la mi-juillet continue à mobiliser les services de l'État. Tous les moyens sont mis en œuvre pour faire face aux lourdes conséquences qu'elle engendre sur l'agriculture, mais aussi pour préserver les milieux aquatiques et prioriser les usages de l'eau potable. Au plan national, la Saône-et-Loire fait partie des 59 départements qui appliquent encore, début novembre, des mesures de restriction

Avec la persistance d'un temps sec et ensoleillé au mois d'août, la situation de sécheresse a progressé de façon uniforme sur le département. Elle s'est encore aggravée en septembre et même jusqu'en octobre. À partir de la mi-septembre, 6 des 8 zones hydrographiques du département avaient franchi le seuil de crise. Seule la Loire, qui bénéficie du soutien d'étiage de Villerest, affichait encore un débit satisfaisant.

Au vu de ces éléments, M. le préfet a décidé de prolonger et de **renforcer les mesures de restrictions des usages de l'eau jusqu'au 15 novembre 2018**, situation qui ne s'était jamais produite jusqu'à présent.

Anticiper sur de lourdes conséquences pour l'agriculture

La situation critique de sécheresse a provoqué une grande perte de fourrages sur l'ensemble de notre région. C'est pourquoi, la plupart des départements se sont engagés dans une démarche d'enquête sur un échantillon d'exploitations. Le croisement de ces enquêtes et des données issues de différents modèles nationaux de simulation des pertes de fourrages permet d'établir un zonage des pertes de récoltes validé par des experts, conseillers de chambres d'agriculture des départements. En Saône-et-Loire, la Direction départementale des territoires (DDT) est chargée de ce dossier. D'ores et déjà, 30 enquêtes ont été conduites dans les exploitations du département.



L'objectif est de déposer un dossier de reconnaissance de calamité agricole auprès du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA). Ce dossier sera présenté en décembre 2018, pour une mise en œuvre de l'indemnisation des agriculteurs au premier semestre 2019.

Le département est marqué par d'importantes pertes de fourrages particulièrement dans l'ouest du département. Les agriculteurs ont été contraints, dès le mois de juillet, de puiser dans les stocks destinés à la période hivernale. Ils ont dû également apporter de l'eau pour abreuver le bétail, les réseaux de surface étant rapidement taris. Dans un contexte de crise avec des trésoreries en tension, la sécheresse a obligé à acheter du fourrage qui fait l'objet de spéculations.

Pour faire face à cette situation, une exonération partielle de taxes sur le foncier non bâti, à hauteur de 40 % à l'ouest du département et de 30 % à l'est, a été proposée par le Comité Départemental d'Expertise (CDE) et acceptée par la Direction départementale des finances publiques.

Préserver les milieux aquatiques

Les mesures de restriction mises en œuvre visent principalement à préserver les milieux aquatiques, particulièrement fragilisés par les faibles débits et les températures élevées :

- restriction puis interdiction des prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, pour l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport et pour l'irrigation agricole,
- report des opérations de maintenance des stations d'épuration susceptibles de générer des rejets d'effluents non traités,
- ajournement des opérations de vidanges et pêche de plans d'eau réalisées traditionnellement à l'automne,
- interdiction de diverses activités susceptibles de perturber les milieux.

Prioriser les usages de l'eau potable

Les mesures de restriction portent aussi sur les usages de l'eau potable, notamment pour les usages secondaires tels que l'arrosage des espaces verts, le lavage de véhicules ou de façades, le remplissage de piscines,...

Les périodes de forte chaleur conduisant à une augmentation importante des consommations d'eau potable, il est important de gérer la ressource pour éviter une situation tendue, voire une rupture de réseaux de distribution.

EN SAÔNE-ET-LOIRE

25,6° C : record de température nocturne battu à Mâcon le 4 août

15,2° C (contre 15,0° C en 2003)

À Mâcon, la moyenne des températures des 9 premiers mois est la plus forte constatée depuis le début des relevés en 1943

80 % : indice déficitaire d'humidité des sols superficiels au 1er octobre sur l'axe Charolais - Bassin minier (déficit moyen : de 50 à 70%)

En août :

+ de 5°C de température moyenne par rapport à la normale, 39 % de déficit des précipitations



Gérer la crise

Les services de l'État en Saône-et-Loire (préfecture, DDT, Délégation départementale de l'Agence régionale de santé) suivent attentivement l'évolution de la situation du département aux côtés de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté chargée du suivi des débits des cours d'eau.

Réuni à quatre reprises entre fin juillet et début octobre, l'observatoire départemental sécheresse n'a cessé de renforcer progressivement ces mesures de restriction par l'adoption de quatre arrêtés préfectoraux en dates des 30 juillet, 10 août, 6 septembre et 15 octobre 2018.



Lancement de l'Opération Fin d'année 2018

« Pour que les fêtes de fin d'année soient complètement réussies. »

Les fêtes de fin d'année génèrent une activité commerciale intense. Aussi la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) procédera durant la période du 2 novembre 2018 au 15 janvier 2019 à des contrôles renforcés pour assurer une meilleure protection du consommateur en veillant :

- au respect des réglementations en matière d'offres promotionnelles et de publicités,
- à la bonne information sur les produits et services,
- à la conformité des produits alimentaires et non alimentaires.

Cette opération se traduira par un renforcement des contrôles auprès des fabricants, des grossistes et des importateurs de produits alimentaires et non alimentaires. Les prestations de service telles que les soirées de réveillon feront également l'objet d'une surveillance accrue.

Les contrôles seront concentrés sur les principaux sites commerciaux, en particulier sur les marchés, marchés de Noël, grandes surfaces, commerces de produits festifs, restaurants...

Une attention particulière sera consacrée à l'hygiène des manipulations des denrées, à l'état des matières premières (conditions d'entreposage, respect des dates limites d'utilisation, provenances autorisées...), au respect des températures réglementaires, à la sécurité du consommateur (traçabilité, additifs, résidus de pesticides, étiquetage des allergènes...).

Compte tenu du poids croissant des ventes sur Internet, les contrôles toucheront spécifiquement le e-commerce.

Pour les produits non alimentaires, les enquêtes porteront notamment sur la sécurité des jouets et des produits décoratifs de Noël, l'information précontractuelle délivrée en matière de garantie sur les produits multimédia et électronique grand public...



En cas de difficultés, vous pouvez contacter
la Direction départementale de
la protection des populations :

Boulevard Henri Dunant - BP 22017
71020 Mâcon Cedex
Tel : 03.85.22.57.00
Adresse électronique :
ddpp@saone-et-loire.gouv.fr

Habiter mieux

HABITER MIEUX : UN PROGRAMME D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En Saône-et-Loire, un propriétaire occupant sur deux peut bénéficier des aides de l'État dédiées à la rénovation énergétique grâce au programme Habiter Mieux.

Pour promouvoir le dispositif de la délégation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de Saône-et-Loire auprès de la population, la Direction départementale des territoires (DDT) a lancé une importante campagne locale de communication en septembre avec notamment :

- un affichage urbain durant deux semaines à Mâcon,
- une publication d'une demi-page dans la presse, quatre dimanches,
- une publication numérique durant une semaine dans la presse,
- une communication sur les réseaux sociaux.

"Habiter Mieux en Saône-et-Loire" réunit de nombreux partenaires, parmi lesquels les communautés de communes, le Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire (Sydesl), le Département, les organisations professionnelles du bâtiment, Urbanis, Soliha, l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL), qui participent au dispositif comme relais d'information, d'accompagnement ou par des financements complémentaires.

En Saône-et-Loire, l'an dernier, plus de 500 propriétaires ont pu bénéficier de subventions "Habiter Mieux".

À ce jour en 2018, 416 dossiers ont été subventionnés. De nombreux financements sont encore disponibles. Afin de faire bénéficier au plus grand nombre des aides de l'État, n'hésitez pas à faire connaître ce dispositif.

Habiter Mieux

Améliorez votre confort et réduisez votre facture énergétique !

Une aide financière pouvant aller jusqu'à 12 000 € pour : le changement d'une chaudière ou du mode de chauffage, l'isolation de combles aménagés ou aménageables, l'isolation des murs, le changement de menuiseries.

Toutes les informations sont disponibles sur : www.anah.fr et au 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel local)



Lettre des services de l'Etat N°5 - Novembre 2018
 Directeur de la publication : Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire
 Comité de rédaction : Services de l'Etat
 Conception, réalisation : Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'Etat
 Crédits photos : Ville de Mâcon / M.GEORGET
 - DDCS - DDT - CIRET

La gendarmerie de Louhans a ouvert ses portes au public

Samedi 13 octobre, à l'occasion des 10 ans de la caserne, la compagnie de gendarmerie de Louhans a ouvert ses portes au public lors des rencontres de la sécurité.

Au programme : conférence, visite des locaux, tir réduit sur cibles, présentation de la brigade motorisée, du peloton d'intervention...

Le chef d'escadron Daniel Pedretti ainsi que les personnels de la compagnie de Louhans remercient l'ensemble des participants à cette journée .

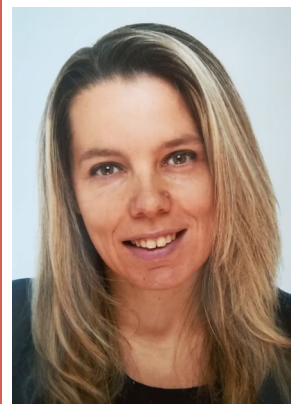


Du nouveau à l'ONACVG

Secrétaire générale de la sous-préfecture de Charolles depuis 2016, Gwénaëlle RADAIS a pris la direction du service départemental de l'Office National des Anciens combattants et des Victimes de Guerre de Saône et Loire depuis le 1er octobre dernier. Après un parcours au sein de la police nationale, puis comme déléguée du préfet du Doubs en charge de politique de la ville et de prévention de la délinquance à la sous-préfecture de Montbéliard, Gwénaëlle Radais a souhaité diversifier son parcours professionnel en rejoignant l'ONACVG. Dans ses nouvelles fonctions, elle mettra en œuvre les principales missions de mémoire et de solidarité au bénéfice des ressortissants au premier rang desquels les anciens combattants des guerres mondiales, des conflits d'Afrique du Nord, leurs veuves, les victimes d'attentats, les pupilles et les militaires de retour d'opérations extérieures.

L'ONACVG71 en quelques chiffres clés : 500 cartes délivrées par an / une réserve d'une trentaine d'expositions mises à disposition gracieusement des collectivités et autres partenaires- / 250 000 euros en 2018 d'aides « sociales » individuelles attribuées sous condition aux ressortissants de l'ONACVG par une commission départementale paritaire formée de partenaires institutionnels et associatifs, représentatifs du monde combattant.

Faire vivre au quotidien, la mémoire et les valeurs du monde combattant, tel est l'objectif de notre service de proximité situé à la cité administrative de Mâcon au 03 85 22 56 40.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

Facebook & Twitter



La préfecture
de Saône-et-Loire
sur FACEBOOK
@Prefet71



La préfecture
de Saône-et-Loire
sur TWITTER
@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr